

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 13 avril 2012
(convocation du 2 avril 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Avril Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARCH Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10h	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme. FAYET Véronique à Mme. SAINT-ORICE Nicole à partir de 10h30	M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard
Mme. ISTE Michèle à M. GUICHARD Max	M. LOTHAIER Pierre à M. SIBE Maxime
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11h	M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
Mme. BREZILLON Anne à Mme. CHAVIGNER Michèle	M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry	M. MOGA Alain à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10h55
M. DELAUX Stéphan à M. GAÜZERE Jean-Marc	Mme. PARCELIER Muriel à M. FAVROUL Jean-Pierre
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
Mme. DESSERTINE Laurence à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h45	M. QUANCARD Denis à M. BOBET Patrick
Mme. DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques	M. RAYNAL Franck à M. SOLARI Joël
M. EGRON Jean-François à Mme. LACUEY Conchita	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h45
Mme. FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean	Mme. WALRYCK Anne à M. DUPOUY Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Bordeaux - Travaux des bâtiments
en ligne - (BAT301) - Appel d'offres ouvert - Autorisation**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a par délibération en date du 6 novembre 2009, arrêté le dossier définitif du projet d'extension de 33 km du réseau actuel de tramway. Ce projet comprend :

- les extensions des lignes A, B et C ;
- la construction du tram-train du Médoc.

L'objet du présent marché, dit « BAT 301 », est la réalisation des sous-stations de redressement, des abris cycles et les fondations et réseaux des locaux d'exploitation et des locaux gardiens pour les nouvelles extensions.

Les travaux concernent plus précisément la réalisation de sept sous stations de redressement, quatre abris cycles, six locaux d'exploitation et six locaux gardien.

- Pour la tranche ferme, les travaux concernent :

- Sous stations de redressement :
 - Extension MERIGNAC : Camille Goillot, Les Pins,
 - Extension BEGLES : Moga, Estey,
 - Extension PESSAC : Cité des Métiers, SSR Arnozan,
 - Extension BORDEAUX LAC : Le Lac.
- Abris cycles :
 - Extension MERIGNAC : Les Pins, Magudas,
 - Extension BEGLES : Dorat,
 - Extension PESSAC : Gare de Pessac Alouette.
- Locaux d'exploitation :
 - Extension MERIGNAC : Les Pins,
 - Extension BEGLES : Terre Sud,
 - Extension PESSAC : Alouette.

- Locaux gardien :
 - Extension MERIGNAC : Les Pins, Magudas,
 - Extension BEGLES : Dorat,
 - Extension PESSAC : Gare de Pessac Alouette.

- Tranche conditionnelle n°1 :

Les travaux de la tranche conditionnelle n°1 concernent un local d'exploitation supplémentaire pour l'extension Bordeaux lac : Parc des Expositions.

- Tranche conditionnelle n°2 :

Les travaux de la tranche conditionnelle n°2 concernent un local gardien supplémentaire pour l'extension Bordeaux lac : Parc des Expositions.

- Tranche conditionnelle n°3 :

Les travaux de la tranche conditionnelle n°3 concernent un local gardien supplémentaire pour l'extension Pessac : Cité des métiers.

- Tranche conditionnelle n°4 :

Les travaux de la tranche conditionnelle n°4 concernent un local d'exploitation supplémentaire pour la ligne A – rive droite : Cenon Gare.

- Tranche conditionnelle n°5 :

Les travaux de la tranche conditionnelle n°5 concernent un local d'exploitation supplémentaire pour la ligne B – Pessac : Montaigne Montesquieu.

Procédure marchés publics :

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine doit ici être regardée comme entité adjudicatrice. Il est donc envisagé de lancer un appel d'offres ouvert, soumis aux dispositions des articles 160 et 161 du code des marchés publics.

Le maître d'œuvre de ces extensions (groupement TISYA), qui a préparé un dossier de consultation des entreprises (validé par la Communauté urbaine), sera en charge de l'analyse des offres et du suivi des travaux.

Ce marché comprend la mise en œuvre d'une clause sociale.

Montant estimé du marché :

Le coût estimé du marché est pour la tranche ferme de 1 600 000,00 € HT, soit 1 916 000 € TTC.

Le coût estimé de la première tranche conditionnelle est de 16 200,00 € HT, soit 19 300,00 € TTC.

Le coût estimé de la deuxième tranche conditionnelle est de 17 500,00 € HT, soit 21 000,00 € TTC.

Le coût estimé de la troisième tranche conditionnelle est de 17 500,00 € HT, soit 21 000,00 € TTC.

Le coût estimé de la quatrième tranche conditionnelle est de 16 000,00 € HT, soit 19 000,00 € TTC.

Le coût estimé de la cinquième tranche conditionnelle est de 16 000,00 € HT, soit 19 000,00 € TTC.

Le coût total du marché est ainsi estimé à **2 000 000 € TTC**.

Durée du marché :

Le délai d'exécution de la tranche ferme est fixé à 23 mois à compter de la date de notification du marché.

Ce délai se décompose comme suit :

- 3 mois de période de préparation,
- 20 mois d'exécution des travaux.

Le délai d'exécution de la tranche conditionnelle n°1 s'imbrique dans le délai de la tranche ferme, il est composé de :

- 1 mois de période de préparation,
- 1,5 mois d'exécution des travaux.

Le délai d'exécution des tranches conditionnelles n°2 à 5 s'imbrique également dans le délai de la tranche ferme. Pour chaque tranche, il est composé de :

- 1 mois de période de préparation,
- 1 mois d'exécution des travaux.

Modalités de financement :

L'opération est estimée à 1 700 000 € HT, soit 2 000 000 € TTC. Son financement est prévu au Budget annexe transports, sur les crédits spécifiques du tramway, exercices 2012 et suivants, chapitre 23 – article 2380 0102 – CRB KD00 – programme TW30.

En application des articles L2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation est mis à la disposition des conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, immeuble le Guyenne – 6^{ème} étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 160 et 161,

VU les documents de consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE dans le cadre de la 3^{ème} phase des travaux du tramway, il convient de réaliser les sous-stations de redressement, les abris cycles et les fondations et réseaux des locaux d'exploitation et des locaux gardiens pour les nouvelles extensions,

DECIDE

Article 1 : Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert par application des articles 160 et 161 du code des marchés publics.

Article 3 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse, choisi par la commission d'appel d'offres.

Article 4 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à procéder en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base des documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Annexe Transports, sur les crédits spécifiques du tramway, exercices 2012 et suivants, Chapitre 23, Article 2380 0102, CRB KD00, TW30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 avril 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
30 AVRIL 2012

PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2012

M. GÉRARD CHAUSSET